

Visa long séjour pour conjointe algérienne d'un français.

Par **PeaceOnEarth**, le **17/04/2019** à **20:36**

Bonjour,

Je suis français et vis en France et ma future épouse algérienne vit en Algérie. Nous avons effectué TOUTES.. les démarches administratives afin de pouvoir se marier en Algérie. J'y suis allé et, à présent il ne reste plus qu'à recevoir de la police algérienne, l'Autorisation finale de se marier en Algérie, Normalement dans moins d'un mois. Il va donc falloir au final, que j'y retourne pour nous marier enfin (en mairie).

J'aimerais savoir : une fois que notre mariage aura été effectué en Algérie, puis la transcription de cet acte de mariage algérien effectué par Nantes, et donc une fois l'obtention du livret de famille, quelle est la suite administrative exacte afin de maximiser les chances d'habiter enfin ensemble en France ?

Est-ce juste une demande de Visa long séjour pour motif "Conjointe de français" avec justificatifs.. dont Livret de famille à l'appui ? Quelles sont nos chances d'acceptation ?

Et enfin, pas des moindres, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un regroupement familial (c'est ce que m'affirme l'OFII), quelle est la surface minimum que devra avoir mon appartement pour :

- Tout d'abord, 2 personnes (elle et moi)
 - Et pour 2 personnes + mon fils de 14 ans qui vient chez moi un Week-end une fois par mois
- ?

Merci infiniment de votre attention et pour votre disposition à nous venir en aide,
bien cordialement à vous.

Par **youris**, le **18/04/2019** à **17:10**

bonjour,

avez vous fait une demande de CCAM qui accélèra la transcription sur l'état civil français ?

Un mariage en France évite la transcription sur l'état civil français si vous voulez vivre en France.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://alger.consulfrance.org/Mariage-2613>

salutations

Par **PeaceOnEarth**, le **18/04/2019** à **19:00**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre investissement, oui le CCAM, ma conversion à l'Islam, les certifications diverses, etc..., nous avons fait la totale ! puis je suis allé en Algérie car il fallait ma présence physique, entre autre pour signer et m'interroger (police), c'est la procédure. Une fois l'enquête de la police terminée, nous devrions prochainement normalement enfin obtenir l'autorisation (par la police) de se marier (en Algérie), j'y retournerai alors pour cela, ensuite on enclenchera les démarches pour la transcription. Les demandes de visa d'une algérienne pour la France, sont souvent refusées, c'est pourquoi je suis allé, moi, en Algérie. Nous aimerions juste vivre ensemble enfin et en France.

Je vous remercie également pour le lien que vous m'avez communiqué, pour ne rien vous cacher, j'avais déjà lu cette page, mais elle ne va pas plus loin que la transcription de l'acte algérien. Ce qui me titille le plus, c'est comment passer de notre mariage reconnu par la France -(livret de famille à obtenir à l'issue de la transcription)-, à son entrée souhaitée définitive en France. Je crois avoir compris qu'un dossier de demande de visa long séjour était à réaliser pour cela, et donc d'où mes questionnements :

Est-ce juste une demande de Visa long séjour pour motif "Conjointe de français" avec justificatifs.. dont Livret de famille à l'appui ? Quelles sont nos chances d'acceptation ?

Et enfin, pas des moindres, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un regroupement familial (c'est ce que m'affirme l'OFII), quelle est la surface minimum que devra avoir mon appartement pour :

- Tout d'abord, 2 personnes (elle et moi)
 - Et pour 2 personnes + mon fils de 14 ans qui vient chez moi un Week-end une fois par mois
- ?

Merci beaucoup de votre attention et de votre geste à vouloir m'aider,

bien cordialement à vous.

Par **youris**, le **18/04/2019** à **20:21**

comme il ne s'agit pas d'un regroupement familial d'une famille étrangère, vous n'êtes pas concerné par les conditions exigées par le regroupement familial.

dans votre cas ce qui importe c'est la transcription de votre mariage algérien sur l'état civil français.

voir ce lien:

<https://gillioen-avocat.com/conjoint-de-francais-titre-de-sejour>

Par **PeaceOnEarth**, le **18/04/2019** à **20:48**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse et le lien que vous m'avez fourni, c'est exactement le type d'informations qu'il me fallait.

Encore merci, bien cordialement à vous.

Par **PeaceOnEarth**, le **18/04/2019** à **20:51**

Tant que j'y pense, quelqu'un aurait-il un témoignage positif suite à un mariage Algérienne/Français en Algérie, et une réelle intention de vie commune en France ?

Les délais, les bonnes nouvelles, les moins bonnes, etc... ? Votre expérience en la matière quoi :)

Un grand Merci !